

2021-124 ADMINISTRATION GENERALE/ AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DU GRAND ANNECY



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage : 22 DEC. 2021

OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DU GRAND ANNECY

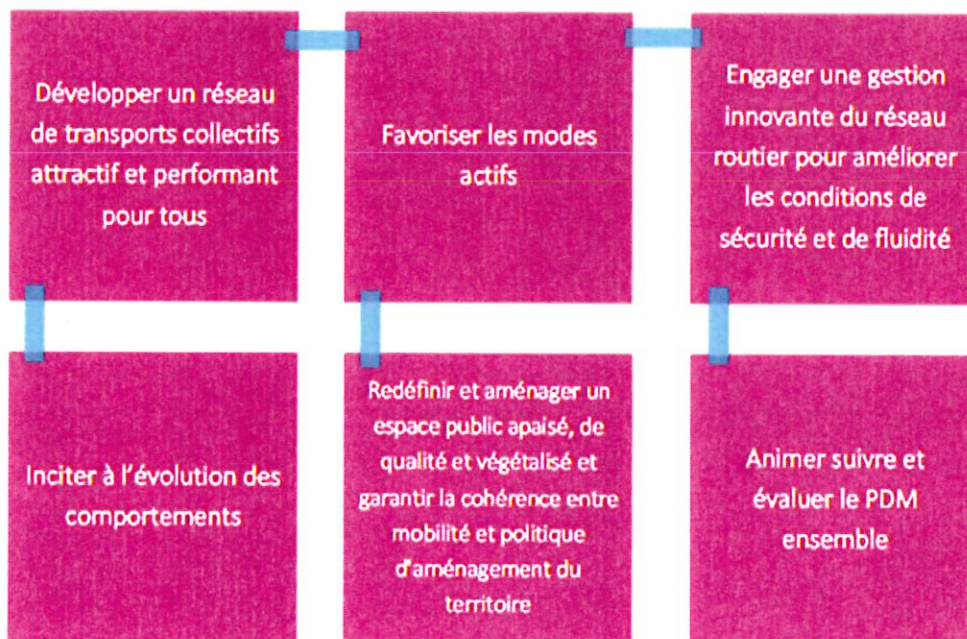
AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DU GRAND ANNECY

Monsieur le Président expose que le Grand Annecy a approuvé son Plan de Mobilité lors de sa séance du 24 juin 2021, et a sollicité l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dans le cadre des Personnes Publiques Associées.

Ce Plan de Mobilité répond aux objectifs fixés par la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) ; il décline les objectifs du Plan de Déplacements Urbains validé en 2019, en mettant en avant 3 objectifs à atteindre à échéance 2030 :

- Favoriser un changement de pratique de mobilité,
- Allier mobilité durable et développement du territoire,
- Garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité.

Cet objectif est décliné dans le cadre des 6 grandes orientations stratégiques présentées ci-dessous, elles-mêmes déclinées en 50 actions opérationnelles.



Ce plan d'action ambitieux vise à améliorer fortement la qualité de la mobilité sur l'agglomération annécienne et son environnement, en visant notamment à augmenter la part des transports collectifs et des modes actifs, et en parallèle à réduire la part modale des transports individuels motorisés pour qu'ils ne dépassent plus de 50 % de l'ensemble des déplacements.

2021-124 ADMINISTRATION GENERALE/ AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DU GRAND ANNECY

La Communauté de Communes de Cruseilles est évoquée à plusieurs reprises. La structuration en matière de transport public de la partie nord du Grand Annecy, connectant le territoire de la CCPC est organisée autour des pôles suivants :

- La Gare de Pringy, pôle multimodal majeur du nord du Grand Annecy, cherchant à développer une offre conséquente de lignes de bus permettant d'accéder au plus vite aux principaux pôles de l'agglomération en complément de l'offre ferroviaire,
- Le développement d'une offre de transport public de desserte de proximité et de rabattement sur le secteur du Pays de Fillières, reconnectée à la Gare de Groisy, qui restera néanmoins un pôle secondaire dans le réseau de mobilité,
- L'interface multimodale constituée par la sortie d'autoroute d'Allonzier la Caille, ainsi que le P+R de Saint-Martin-Bellevue, desservie par la ligne interurbaine T72/272, qui devra se coordonner avec le réseau SIBRA.

Par ailleurs, le document présente, notamment dans son action « 13 » la volonté d'engager des actions partenariales avec les territoires voisins, dans une logique d'amélioration de l'offre de mobilité et de mobilisation des moyens d'action.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DONNE** un avis favorable à ce Plan de Mobilité et de saluer l'ambition affichée et l'engagement du Grand Annecy en faveur de la mobilité durable
- ➔ **ENCOURAGE** la volonté du Grand Annecy d'engager un partenariat avec le territoire de la CCPC
- ➔ **RAPPELLE** dans ce cadre l'importance du Pôle économique majeur d'Allonzier la Caille/Saint-Martin-Bellevue, qui héberge plus de 2 000 emplois à cheval sur les deux territoires et ne bénéficie pourtant que d'une offre en matière de transport public très limitée, malgré les attentes des entreprises situées sur le site
- ➔ **SOLLICITE** une amélioration de cette desserte, en parallèle d'une volonté exprimée par la Région et le concessionnaire autoroutier d'augmenter la taille du P+R situé sur place. Cette démarche, soutenue par la CCPC, mériterait une mise en valeur plus forte dans ce Projet de Mobilité
- ➔ **INFORME** que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est en train de réaliser son plan cyclable et souhaite engager la réalisation d'infrastructures cyclables majeures sur son territoire (et notamment la véloroute des 5 lacs, pour laquelle elle souhaite obtenir le soutien du Grand Annecy sur le tracé transitant par le territoire de la Communauté de Communes)
- ➔ **SOLLICITE** officiellement le Grand Annecy afin d'engager une étude commune, en partenariat avec la Communauté de Communes Fier et Usse et la SIBRA, pour analyser les possibilités d'amélioration de la desserte du nord du Grand Annecy et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D_2021_124-DE

2021-124 ADMINISTRATION GENERALE/ AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DU GRAND ANNECY

- **PRECONISE** de faire apparaître dans le Plan de Mobilité les pistes de solutions suivantes, qui devraient être analysées dans le cadre de cette étude, de même que devraient être recherchés les moyens de les cofinancer conjointement :
- Amélioration conséquente de la desserte offerte par la ligne interurbaine T72/272, ou mise en place d'une ligne de transport urbain complémentaire reconnectant d'une part le pôle économique d'Allonzier la Caille, la CCPC, et d'autre part le pôle urbain de Pringy,
 - Développement de lignes de desserte de proximité et de rabattement communes entre la CCPC et le Grand Annecy, sur le secteur du Pays de Fillières ou du nord de Pringy, en connexion étroite avec les gares de Pringy et de Groisy.

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

